



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-026-2024-10

PUBLIÉ LE 14 OCTOBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2024-10-09-00005 - Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/112 constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie?? (2 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France /

IDF-2024-10-08-00021 - Arrêté n° modifiant l'arrêté n° IDF-2023-11-15-0018 du 15 novembre 2023 portant nomination des membres pour les années civiles 2024-2025 de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-10-09-00005

Arrêté n° DOS/EFF/OFF/2024/112 constatant la
cessation définitive d'activité d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2024/112

constatant la cessation définitive d'activité d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-21, L. 5125-22, R. 5125-30 et R. 5132-37 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 25 novembre 1964 portant octroi de la licence n°92#002148 à l'officine de pharmacie sise 16 allée de la Madeleine anciennement boulevard (Henri Barbusse) à Bagneux (92220) ;
- VU** la déclaration d'exploitation en date du 5 juin 2024 par laquelle Monsieur Mohammed SQALLI déclare exploiter la licence de l'officine de pharmacie sise 16 allée de la Madeleine à Bagneux (92220) ;
- VU** l'avis favorable du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France en date du 05 juin 2024 préalablement à une opération de restructuration du réseau officinal au sein de la commune de Bagneux (92220) ;
- VU** La demande en date du 18 septembre 2024 par laquelle Monsieur Mohammed SQALLI déclare cesser définitivement l'exploitation de l'officine de pharmacie sise 16 allée de la Madeleine à Bagneux (92220) dont il est titulaire et restitue la licence correspondante ;

CONSIDÉRANT que le titulaire déclare cesser définitivement l'activité de l'officine à compter du 14 septembre 2024 à minuit ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La cessation définitive d'activité depuis le 14 septembre 2024 à minuit de l'officine de pharmacie exploitée par Monsieur Mohammed SQALLI est constatée.

La licence n°92#002148 est caduque à compter de cette date.

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

et par délégation,

le Directeur du pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PÉRUS

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2024-10-08-00021

Arrêté n° modifiant l'arrêté n°
IDF-2023-11-15-0018 du 15 novembre 2023
portant nomination des membres pour les
années civiles 2024-2025 de la commission
consultative chargée de donner un avis sur
l'attribution des aides déconcentrées au
spectacle vivant



ARRÊTÉ N°

Modifiant l'arrêté n° IDF-2023-11-15-0018 du 15 novembre 2023 portant nomination des membres pour les années civiles 2024-2025 de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant.

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFET DE PARIS

**Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du Traité ;
- VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 21 ;
- VU la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU le décret n°2009-633 du 6 juin 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication ;
- VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2015-641 du 8 juin 2015 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant modifié par le décret n°2021-1608 du 8 décembre 2021 et la circulaire relative aux modalités d'application du décret n° 2021-1608 du 8 décembre 2021 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° IDF 2020-08-17-010 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Laurent Roturier, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, en matière administrative ;
- VU l'arrêté n° IDF-2023-11-15-0018 du 15 novembre 2023 portant nomination des membres pour les années civiles 2024-2025 de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant ;
- SUR proposition du Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

ARRÊTE :

Article 1^{er}:

Faisant suite à la démission de deux experts, sont nommés membres de la commission consultative régionale chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant au titre des années civiles 2024 et 2025 :

Pour le collège MUSIQUE :

Madame Marie PERSUY, chargée de développement Jazz Migration, Paris (75) en remplacement de l'expert démissionnaire Monsieur Julien CAUMER dit DE CASABIANCA, directeur artistique, La Gare - Le Gore (75) pour la durée de son mandat restant à courir.

Pour le collège THÉÂTRE, ARTS DE LA RUE ET ARTS DU CIRQUE :

Monsieur Simon DELATTRE, metteur en scène et directeur de la Nef, Pantin (93) en remplacement de l'expert démissionnaire Monsieur Christian LALOS, directeur, Théâtre de Chatillon (92) pour la durée de son mandat restant à courir.

Article 2 :

Le Préfet, Secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris, et le Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 8 octobre 2024

Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles

SIGNÉ